



ANNEXE MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018

SUPPORT EN UNITES DE COMPTE ADOSSE A UN TITRE DE CREANCE ET PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE

Dispositions spécifiques au support libellé en unités de compte MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018
Venant à échéance le 12 janvier 2027

COMPLÉMENT À LA NOTICE (NOTE) D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION MULTISUPPORTS



MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 est un support libellé en unités de compte, adossé à un titre de créance de droit français, présentant **UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE en cours de vie et à l'échéance**. Le capital initialement investi^{(1) (2)} **N'EST PAS GARANTI A L'ÉCHEANCE, FIXÉE AU 12 JANVIER 2027**.

Sa rémunération éventuelle est liée à l'évolution du cours de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5% (Bloomberg : EFMED Index).

MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 prévoit, **sous conditions**, un remboursement anticipé automatique possible à l'une des dates fixées à l'avance (les 13 janvier 2025 ou 12 janvier 2026).

L'adhérent / souscripteur supporte le risque éventuel de faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC) du support.

Les règles de fonctionnement de MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 sont celles d'un support libellé en unités de compte OPCVM telles que définies dans la notice (note) d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, avec les spécificités précisées ci-après.

Le descriptif technique et financier du fonds d'adossement ("le titre de créance") de ce support figure dans le résumé ci-après (principales caractéristiques du support), remis à l'adhésion/souscription du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, lors d'un versement ultérieur ou lors d'un arbitrage entrant sur ce support.

Modalités de versement :

Ce support est commercialisé **sous conditions et sous réserve de disponibilité** pendant une période limitée : du 3 septembre 2018 au 14 décembre 2018 (au plus tard le 4 décembre 2018 en cas de transfert Fourgous). Dans ce cadre de commercialisation, le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 admet des versements (lors de l'adhésion/souscription, ultérieurs, ou si le contrat est éligible, consécutif à un transfert Fourgous) et/ou des arbitrages entrants.

Les versements automatiques ne sont pas autorisés sur ce support.

Pendant le délai de renonciation de 30 jours précisé dans la notice (note) d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, les versements effectués, après déduction des frais d'entrée du contrat, sont directement investis sur le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 (pas d'investissement provisoire sur l'OPCVM monétaire).

Valorisation du support :

Jusqu'à l'échéance du support, le 12 janvier 2027 ou le cas échéant jusqu'aux dates de remboursement anticipé automatique (les 13 janvier 2025 ou 12 janvier 2026), **LA VALEUR LIQUIDATIVE QUOTIDIENNE DE L'UNITÉ DE COMPTE, N'EST PAS GARANTIE MAIS EST SUJETTE A DES FLUCTUATIONS A LA HAUSSE OU A LA BAISSSE, AVEC UN GAIN OU UNE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, DÉPENDANT EN PARTICULIER DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS.**

A l'échéance du support, le 12 janvier 2027, **LE MONTANT DU REMBOURSEMENT DU SUPPORT MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018, QUI EST FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE EURONEXT® FOUNDING MEMBERS EUROPE 50 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%, N'EST PAS GARANTI. EN CONSÉQUENCE L'ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR PEUT SUBIR A L'ÉCHEANCE UNE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE.**

Le capital initialement investi⁽¹⁾⁽²⁾ sur le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 supporte les frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, prélevés quotidiennement sur le nombre d'unités de compte représentatives du capital. Le taux de ces frais, des frais d'entrée et sur versements et des frais d'arbitrage sont précisés dans la notice (note) d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

L'adhérent / souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5%.

(1) Les termes « capital initialement investi » désignent le nombre de parts initialement acquis sur la base de la valeur nominale du support, soit 100 €.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).



ANNEXE MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018

SUPPORT EN UNITES DE COMPTE ADOSSE A UN TITRE DE CREANCE ET PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE

Dispositions spécifiques au support libellé en unités de compte MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018
Venant à échéance le 12 janvier 2027

COMPLÉMENT À LA NOTICE (NOTE) D'INFORMATION DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION MULTISUPPORTS (suite)



Arbitrage à l'initiative de l'adhérent/souscripteur :

L'adhérent/souscripteur peut arbitrer à tout moment le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 vers les différents supports disponibles du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, sauf si un support n'autorise pas l'arbitrage. Le montant arbitré vers un autre support **PERD LE BENEFICE DU MECANISME DE DETERMINATION DE LA VALEUR DE REMBOURSEMENT PREVUE AUX DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE OU A L'ECHEANCE. LE CALCUL DU MONTANT ARBITRE SE FAIT SUR LA BASE DE LA VALEUR DE L'UNITÉ DE COMPTE DÉPENDANT DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS AVEC UN GAIN OU UNE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI (voir paragraphe Valorisation du support).**

Services Prestige / Services automatiques de gestion :

La mise en place de ces services n'est pas autorisée sur le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018.

Arbitrage sans frais à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique:

À l'échéance du support, le 12 janvier 2027 ou le cas échéant à l'une des dates de remboursement anticipé automatique prévues les 13 janvier 2025 ou 12 janvier 2026, l'Assureur effectuera, **automatiquement et sans frais**, un arbitrage du capital correspondant au support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

Le montant en euros du capital correspondant au support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 résultera du nombre d'unités de compte disponible, multiplié par la valeur de l'unité de compte à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. La «valeur de remboursement» du support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 est précisée ci-après dans le tableau des principales caractéristiques du support (Voir rubriques " Montant du remboursement anticipé automatique" et " Valeur de remboursement à la date d'échéance (ou date de remboursement final) ").

Disponibilité :

Le rachat partiel et le rachat total du capital correspondant au support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 sont autorisés à tout moment, **sauf pour les contrats retraite Madelin /Madelin agricole et PERP pour lesquels l'épargne retraite n'est pas disponible en cours de constitution, hors cas exceptionnels.**

Lors du rachat partiel ou total, **LE MONTANT RACHETÉ PERD LE BÉNÉFICE DU MÉCANISME DE DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE REMBOURSEMENT PREVUE AUX DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUTOMATIQUE OU A L'ÉCHÉANCE. LE CALCUL DU MONTANT RACHETÉ SE FAIT SUR LA BASE DE LA VALEUR DE L'UNITÉ DE COMPTE DÉPENDANT DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS AVEC UN GAIN OU UNE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI (voir paragraphe Valorisation du support).**

Les rachats partiels programmés et les revenus trimestriels, s'ils sont possibles sur le contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports, ne sont pas autorisés sur le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018.

Pour le support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018, les valeurs minimales de rachat (et les valeurs de transfert pour les contrats retraite Madelin /Madelin agricole et PERP) des 8 premières années du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports correspondent (hors hypothèses d'arbitrages et le cas échéant, avances et intérêts non remboursés) à celles d'un support libellé en unités de compte OPCVM telles que définies dans la notice (note) d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupports. Le nombre d'unités de compte garanti est calculé chaque année après déduction des frais de gestion annuels du contrat.

Décès (contrat d'assurance vie multisupports) :

En cas de décès de l'assuré avant l'échéance ou le remboursement anticipé automatique du support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018, le calcul du capital décès se fait sur la base de **LA VALEUR DE L'UNITÉ DE COMPTE DÉPENDANT DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS AVEC UN GAIN OU UNE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI (voir paragraphe Valorisation du support).** Si le contrat d'assurance vie multisupports prévoit une garantie plancher en cas de décès, les dispositions correspondantes sont applicables au support MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018 selon les règles définies à la notice (note) d'information du contrat concerné.



MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018

SUPPORT EN UNITES DE COMPTE ADOSSE A UN TITRE DE CREANCE ET PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE
Venant à échéance le 12 janvier 2027

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SUPPORT

Code ISIN	FR0013344231												
Période de souscription	Du 3 septembre 2018 au 14 décembre 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)												
Instrument financier	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance												
Emetteur	Barclays Bank PLC (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch Ratings : A) (Notation de crédit en vigueur au 11 juin 2018. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.)												
Devise	Euro (Eur)												
Sous-jacent (Indice)	Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5% Index (Bloomberg: EFMED Index)												
Valeur Nominale (N)	N = 100 euros												
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale												
Date d'émission	23 juillet 2018												
Date de constatation/d'évaluation initiale	4 janvier 2019												
Dates de constatation / d'évaluation intermédiaire (6 à 7) de remboursement automatique anticipé	Année 6 : 6 janvier 2025 Année 7 : 5 janvier 2026												
Date de constatation/d'évaluation finale	Année 8 : 5 janvier 2027 ⁽¹⁾												
Dates de remboursement anticipé automatique	Année 6 : 13 janvier 2025 Année 7 : 12 janvier 2026 ⁽¹⁾												
Date de remboursement final (date d'échéance)	Année 8 : 12 janvier 2027 ⁽¹⁾												
Garantie du capital à l'échéance	Non												
Niveau de remboursement automatique anticipé	78 % du niveau initial												
Montant du remboursement anticipé automatique	Si à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique (n), le niveau de clôture officiel de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique (n), alors le certificat sera automatiquement remboursé à la Date de Remboursement Anticipé Automatique (n) correspondante et le Montant de Remboursement Anticipé Automatique par certificat payable à cette date sera un montant en Devise égal à : $N \times [100\%+(5,25\% \times n)]$ avec n = [6,7] <table><tr><th>n</th><th>Date d'Evaluation de remboursement anticipé automatique (n)</th><th>Date de remboursement anticipé automatique (n)</th><th>Niveau de remboursement anticipé automatique (n)</th></tr><tr><td>6</td><td>6 janvier 2025</td><td>13 janvier 2025</td><td>78% x Indice_{Initial}</td></tr><tr><td>7</td><td>5 janvier 2026</td><td>12 janvier 2026</td><td>78% x Indice_{Initial}</td></tr></table>	n	Date d'Evaluation de remboursement anticipé automatique (n)	Date de remboursement anticipé automatique (n)	Niveau de remboursement anticipé automatique (n)	6	6 janvier 2025	13 janvier 2025	78% x Indice _{Initial}	7	5 janvier 2026	12 janvier 2026	78% x Indice _{Initial}
n	Date d'Evaluation de remboursement anticipé automatique (n)	Date de remboursement anticipé automatique (n)	Niveau de remboursement anticipé automatique (n)										
6	6 janvier 2025	13 janvier 2025	78% x Indice _{Initial}										
7	5 janvier 2026	12 janvier 2026	78% x Indice _{Initial}										
Valeur de remboursement à la date d'échéance	A la Date de Remboursement Final, si les Certificats n'ont pas été remboursés de manière anticipée, rachetés ou annulés par l'Emetteur avant la Date de Constatation Finale, l'Emetteur remboursera chaque Certificat au montant de Remboursement Final suivant : 1) Si, à la date de Constatation Finale, Indice_{Final} est égal ou supérieur à 78% x Indice_{Initial} alors, à la date de Remboursement Final, l'Emetteur remboursera, par Certificat, le montant de Remboursement Final calculé comme suit : $\text{Valeur Nominale } N \times 142\%$ Dans cette hypothèse, à la Date de Remboursement Final, le porteur se verra verser, par Certificat, un montant égal à la Valeur Nominale plus une prime de remboursement égale à 8 coupons de 5.25% soit 42% de la Valeur Nominale.												

(1) sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique



MMA ITINERAIRES SEPTEMBRE 2018

SUPPORT EN UNITES DE COMPTE ADOSSE A UN TITRE DE CREANCE ET PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE
Venant à échéance le 12 janvier 2027

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SUPPORT (suite)

Valeur de remboursement à la date d'échéance (suite)	2) Si à la Date de Constatation Finale, $\text{Indice}_{\text{Final}}$ est strictement inférieur à $78\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$ et que le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital n'est pas intervenu, c'est-à-dire que $\text{Indice}_{\text{Final}}$ est supérieur ou égal à $50\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$, alors l'Emetteur remboursera, par Certificat, le Montant de Remboursement Final suivant : $\text{Valeur Nominale } N \times 100\%$ Dans cette hypothèse, à la Date de Remboursement Final, le porteur se verra verser, par Certificat, un montant égal à la Valeur Nominale. 3) Si à la Date de Constatation Finale, $\text{Indice}_{\text{Final}}$ est strictement inférieur à $50\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$, c'est-à-dire que le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital est intervenu, alors l'Emetteur remboursera, par Certificat, le Montant de Remboursement Final suivant : $\text{Valeur Nominale } N \times \left(\frac{\text{Indice}_{\text{Final}}}{\text{Indice}_{\text{Initial}}} \right)$ Dans cette dernière hypothèse, le porteur subira une perte en capital égale à la performance finale négative de l'Indice ; la perte en capital pourra être partielle ou totale. Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul. Avec : - $\text{Indice}_{\text{Initial}}$ désigne le niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date de Constatation Initiale - $\text{Indice}_{\text{Final}}$ désigne le niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date de Constatation Finale
Niveau de la barrière de protection du capital	$50\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$
Franchissement de la Barrière de Protection du Capital	Le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital intervient si à l'Heure de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital à la Date de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital (date de constatation finale), le niveau de clôture officiel de l'Indice est strictement inférieur au Niveau de la Barrière de Protection du Capital.
Convention de jour ouvré	Londres, TARGET, et un Jour ouvré de Système de Règlement-livraison
Règlement – Livraison	Euroclear France
Droit applicable	Droit français
Cotation	Bourse de Luxembourg
Disponibilité de la documentation	Le programme d'émission (daté du 12/08/2017) et les Conditions Définitives d'Émission relatives au titre de créance sont disponibles sur les sites http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html et http://irreports.barclays.com/prospectuses-and-documentation/structured-securities/prospectuses , sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse suivante : Barclays Bank PLC, 1 Churchill Place, London, E14 5HP, England, UK, sur simple demande.
Valorisation	Valorisation chaque Jour Ouvré où l'Indice est calculé et publié, l'Agent de détermination fournira une valorisation des Certificats qui sera disponible sur la page SixTelekurs et Reuters FR0013344231
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du titre de créance sera assurée par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché et de financement, Barclays Bank PLC s'engage à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée du produit avec une fourchette achat-vente de 1% maximum.
Durée d'investissement conseillée	Jusqu'à la date d'échéance, le 12 janvier 2027
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par Barclays Bank PLC à MMA Vie SA au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80 % TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès de MMA Vie sur demande.

Taux de rendement actuariels futurs, en cas d'un remboursement avec gain en année 6, 7 ou 8, si l'année considérée, le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5% est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾		
	Année 6	Année 7	Année 8
Coupon brut minimum ⁽²⁾ (si le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5% est supérieur ou égal à 78 % de son niveau initial)	(5,25 % x 6) = 31,50 % ⁽²⁾	(5,25 % x 7) = 36,75 % ⁽²⁾	(5,25 % x 8) = 42 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrat avec un taux de frais de gestion de 0,80%)	3,76%	3,68%	3,59%
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrat avec un taux de frais de gestion de 1,00%)	3,55%	3,47%	3,38%
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrat avec un taux de frais de gestion de 1,10%)	3,45%	3,36%	3,28%

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA ITINÉRAIRES SEPTEMBRE 2018 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice Euronext® Founding Members Europe 50 Equal Weight Decrement 5% est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

- (1) Dates de remboursement anticipé automatique : 13 janvier 2025 (année 6), 12 janvier 2026 (année 7) ; échéance le 12 janvier 2027 (année 8).
- (2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.